

INSTRUCTIONS DE COURSE

Le COYCHyérois en tant qu'autorité organisatrice, sous l'égide de la Fédération Française de voile, en accord avec la classe F16 France organise le Grand Prix des F16 du 14 au 16 mai 2016 sur le plan d'eau de la Rade de Hyères.
Grade 4.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile à l'exception de celles modifiées par l'avis de course, les instructions de course et ses annexes.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1.
- 1.3 Les Règles de Course à la Voile suivantes seront modifiées : signaux de Course « Aperçu », 26, 30.3, 32, 35, 36, 40, 42, 60, 61.3, 62.2, 63.1, A4 et A5.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les Avis aux Concurrents seront affichés au tableau officiel d'information situé sur les vitres du secrétariat du COYCH (Premier étage de l'Espace Nautique)

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard deux (2) heures avant le premier signal d'avertissement du jour où elle prendra effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19H00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les Signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillon situé sur le parking de la Base nautique municipale.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Les bateaux ne doivent pas quitter le port avant l'affalé de ce signal. Ceci modifie « Signaux de course ».

5 PROGRAMME

5.1

Samedi 14 mai	9H00 à 12H00 :	Accueil, Confirmation des inscriptions
	14H00 :	1 ^{er} signal d'avertissement, courses
	18H00 :	apéritif d'ouverture
Dimanche 15 mai	11H00 :	1 ^{er} signal d'avertissement, courses
Lundi 16 mai	11H00 :	1 ^{er} signal d'avertissement, courses.
	17H00 :	Cérémonie de remise des prix

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé, avec un signal sonore, au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 12 courses sont prévues
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H30

6 PAVILLONS DE CLASSE




Le Pavillon de Classe sera le pavillon F

7 ZONE DE COURSE

L'Annexe 1 montre la position approximative de la zone de course dans la Rade de Hyères
La Zone de course sera la zone Alpha sauf modification affichée au tableau officiel en respect de l'article 3 de ces IC.

8 LES PARCOURS

- 8.1** Les schémas de l'Annexe 2 « Parcours » montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les bords du parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le cap compas approximatif du bateau comité à la marque 1 et la longueur approximative du premier bord.
- 8.3** Le manquement par le comité de course à se conformer aux articles 8.1 et 8.2 ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a)
- 8.4** Le parcours à réaliser sera indiqué au plus tard avec le signal d'avertissement de la manière suivante :

Flamme numérique 1		= Parcours 1
Flamme numérique 2		= Parcours 2
Flamme numérique 3		= Parcours 3

9 MARQUES

- 9.1** Les marques 1, 2 et 3 seront des bouées gonflables cylindriques oranges.
- 9.2** Les nouvelles marques telles que prévues en I.C. 11, seront des bouées gonflables Cylindriques jaunes
- 9.3** La marque de départ, côté bâbord sera un bateau du comité de course.
- 9.4** La marque d'arrivée sera une bouée cylindrique rose.

10 LE DEPART

Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26

- 10.1** La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur deux bateaux du Comité de Course situés aux extrémités de la ligne.
- 10.2** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard dix (10) minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la Règle A4.
- 10.3** Si un départ sous pavillon noir est suivi d'un rappel général, les numéros des bateaux identifiés comme ayant enfreint la règle 30.3 seront affichés sur le bateau Comité pendant au moins trois (3) minutes avant l'affalée du « Premier Substitut ». Ceci modifie RCV 30.3.
- 10.4** Si le pavillon U a été envoyé avec le signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la règle 26.

11 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Lors d'un changement de parcours la bouée 2 ne sera plus une marque et ne sera pas remplacée.

- 11.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du Comité de Course à tribord. ceci modifie RCV 28.1.

12 L'ARRIVEE

- 12.1 La ligne d'arrivée des parcours sera entre la marque d'arrivée à bâbord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course à tribord.
- 12.2 en cas de parcours raccourci à la porte sous le vent (marques 3) l'arrivée sera jugée entre les 2 bouées 3. Le bateau comité sera stationné à proximité et annoncera la réduction de parcours conformément aux RCV. Il ne sera pas une marque de parcours.

13 SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 L'Annexe P1 s'appliquera
- 13.2 La règle 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 TEMPS LIMITES

- 14.1 Le temps limite est de deux (2) heures. Les bateaux manquant à finir dans un délai de trente (30) minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés D N F sans instruction. Ceci modifie RCV 35 et A4.
- 14.2 La durée de la course est d'environ 45'

15 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au Secrétariat de la régata.
- 15.2 Les réclamations doivent être déposées au Secrétariat de la régata dans le temps limite de réclamation affiché au tableau officiel du jury.
- 15.3 Le temps limite de réclamation sera de soixante (60) minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. Le temps limite de réclamation s'applique à toutes les réclamations du Comité de Course ou du Jury sur les incidents qu'ils ont pu observer dans la zone de course.
- 15.4 Des avis seront affichés au plus tard trente (30) minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins, de l'heure de la première instruction et de l'ordre dans lequel les instructions seront tenues.
- 15.5 Les instructions se tiendront dans Jury-Room située près du secrétariat du COYCH.
- 15.6 Les avis des réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés au tableau officiel d'information avant l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les bateaux selon RCV 61.1(b).
- 15.7 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon RCV Annexe P pour avoir enfreint la RCV 42, tel que modifiée par la règle de Classe 13.1 (I.C. 13.2), sera affichée au tableau officiel d'information au plus tard quinze (15) minutes avant l'heure limite de dépôt des réclamations.

- 15.8** Les infractions aux instructions 6, 7 et 23 ne pourront pas faire l'objet d'une demande de réparation par un concurrent. Pour ces infractions, le Jury peut imposer une pénalité inférieure à la disqualification. une telle pénalité sera notée DPI. ceci modifie RCV 60.1.
- 15.9** Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction ou de reclassement doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
 - b) pas plus de trente (30) minutes après que la partie requérante a été informée de la décision le même jour que celui de l'affichage des résultats.
 - c) pas plus de trente (30) minutes après qu'un signal d'annulation de course a été envoyé à terre. Ceci modifie RCV 66 et 62.2

16 CLASSEMENT

Le Système de points "a minima" de l'Annexe A s'appliquera.

- 16.1** Le Grand prix des F16 2016 sera validé à partir de 2 courses prévues et validées.
- 16.2** Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

17 REGLES DE SECURITE

- 17.1** Chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité homologué à tout moment sur l'eau. Ceci modifie RCV 40.
- 17.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible au comité de course ou au secrétariat de la course.

18 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 18.1** Le remplacement de concurrent ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du président du comité de course ou du responsable de l'organisation.
- 18.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation préalable du Président du comité de course ou du responsable de l'organisation. Ces demandes doivent être faites au Président du comité de course, par écrit, à la première occasion raisonnable.

19 CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

- 19.1** Chaque bateau devra apporter la preuve que les deux membres de l'équipage sont bien membres actuels de la Classe F16 et présenter un certificat de conformité de la Classe valide.
- 19.2** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20 BATEAUX OFFICIELS

- 20.1** Les bateaux officiels du Comité de Course seront identifiés par un pavillon ou un autocollant COYCH.
- 20.2** Le bateau jury sera identifié par un pavillon « Jury »

21 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 21.1** Les bateaux des directeurs d'équipes et tout bateau de soutien doivent être enregistrés auprès de l'Autorité Organisatrice aux heures de confirmation d'inscriptions prévues en I.C. 5.1 et doivent déclarer les noms et numéros de voile des concurrents auxquels ils sont associés. Ces bateaux doivent être visiblement identifiés par le nom du pays, les lettres de nationalité ou le drapeau national de l'équipe (ou des équipes) qu'ils supportent.

- 21.2** Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester à au moins cinquante (50) mètres en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire au départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini, ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation. la présente I.C. ne s'applique pas aux opérations de secours.
- 21.3** Il peut être demandé aux bateaux supports d'équipes d'assister le Comité de Course pour des mesures de sécurité de la manière suivante :
Si le Comité de Course envoie le pavillon "V" soit à terre, soit sur l'eau, accompagné de signaux sonores répétitifs, cela signifie qu'un état d'urgence existe et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnels supports d'équipes doivent se mettre à disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions. Si cette situation se présente sur l'eau, tous les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnels supports d'équipes doivent contacter le Responsable de la Sécurité par VHF et attendre ses instructions. Dès la fin de l'état d'urgence, le Comité de Course doit affaler le pavillon « V » et indiquer par VHF la fin de l'état d'urgence.
- 21.4** Le canal VHF utilisé par le Comité de Course sera le **canal 72**.

22 COMMUNICATIONS RADIO

Un bateau en course ne doit avoir à bord aucun moyen d'envoyer ou de recevoir des transmissions radio ou téléphoniques.

23 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir RCV 4, Décision de courir. L'autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Les concurrents sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'ils soient sur l'eau ou à terre.

24 Prix

Les 3 premiers du Classement général seront récompensés

Le premier équipage féminin sera récompensé

25 Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros par incident.

Officiels de la Régata :

Présidente de l'organisation

Président du Comité de Course :

Présidente du Jury :

Résultats :

Muriel PERO

Jerome DIAZ

Abigail SOFER

Arlette DIAZ

Présidente du COYCH

Comité de Course National

Juge nationale

Commissaire aux résultats